

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP approfondit ses travaux sur la décarbonation en collaborant avec Cedrus AM et amLeague

*Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2015 - L'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) fait le choix d'approfondir ses travaux sur la décarbonation en collaborant avec Cedrus AM et amLeague sur la mise en place, début novembre, d'une plateforme virtuelle permettant aux gestionnaires de montrer leur capacité à réduire l'intensité carbone d'un portefeuille actions internationales.*

Investisseur 100% ISR dès sa création il y a dix ans, l'ERAFP a été le premier des grands investisseurs à publier, en 2014, l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions. Cette démarche pionnière a depuis été complétée par le lancement d'un processus de décarbonation active par la conception, avec Amundi, d'un filtre supplémentaire qui conduit à exclure les entreprises les plus fortement émettrices. C'est un mandat de plus d'un milliard d'euros qui est maintenant géré selon ces nouvelles règles.

Aujourd'hui, fidèle à son rôle de pionnier, l'ERAFP souhaite franchir une nouvelle étape en élargissant le champ de la décarbonation. Il s'agira dans un premier temps d'encourager le plus grand nombre de gestionnaires d'actifs à concourir pour montrer la pertinence de leur gestion « bas carbone ». Puis, dans un second temps, de faire adhérer de nouveaux investisseurs à un mouvement dont l'ampleur devrait témoigner de la prise de conscience de l'urgence de mobiliser l'épargne de long terme au service de la transition vers une économie soutenable.

Dans ce contexte, l'ERAFP vient de passer un accord avec Cedrus AM et amLeague afin de mettre en place un cadre qui permettra aux gestionnaires d'actifs de montrer leur savoir-faire en matière de réduction de l'intensité carbone en appliquant leur expertise à la gestion d'un portefeuilles actions internationales notionnel.

Cedrus AM et amLeague auront ainsi pour mission, en étroite liaison avec les équipes de l'ERAFP, de :

- définir les caractéristiques du mandat notionnel à gérer en partant d'un univers de titres cohérent avec la Charte ISR de l'ERAFP,
- déterminer les règles de gestion dans le respect d'une approche qui devra veiller à limiter les biais sectoriels,
- préciser les clés de répartition à retenir pour pondérer la réduction du risque carbone induite par une moindre intensité carbone d'une part par des actifs bloqués (i.e. les émissions futures) d'autre part.

Dans les mois à venir, l'ERAFP travaillera sur les modalités d'extension de sa gestion « bas carbone », que cela soit à travers des investissements dans des fonds ouverts ou en lançant un appel d'offres pour sélectionner un gestionnaire d'actifs pour créer un fonds dédié. Dans les deux cas, l'expérience en matière de gestion « bas carbone » sera valorisée : dans cette optique un gestionnaire pourrait faire valoir sa participation au mandat notionnel proposé.

---

**L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

*Avec près de 23 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.*

*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec plus de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et plus de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

**Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)**

**CONTACT PRESSE**

**Alice Blais**

**T** 01 58 50 96 36

**E** [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)